

# ANNUAIRE 2022



LIGUE  
MOTOCYCLISTE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

**FFM**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



# CIRCUIT JURASUD

 Les sports mécaniques à la montagne  
39260 Moirans en Montagne



[www.circuitjurasud.com](http://www.circuitjurasud.com)



# Le mot du Président



Après une année 2020 marquée par la COVID 19, chacun d'entre nous espérait un retour à la normale dès les premiers mois de l'année. Malheureusement la pandémie a une nouvelle fois fortement perturbé le fonctionnement de nos clubs et le calendrier des compétitions.

Nous avons cependant pu tenir notre assemblée générale en présentiel dans les magnifiques installations mises à notre disposition par le circuit de Nevers Magny-Cours.

Une satisfaction toutefois dans ce contexte morose, l'augmentation du nombre de licenciés supérieur à celui de 2019 (année de référence) même si bon nombre de licences entraînements n'ont pas été transformées en licences compétitions.

Concernant nos pilotes, nombreux d'entre eux avaient hâte de reprendre la compétition et se sont exprimés pleinement lors de nos épreuves. Malgré un contexte sanitaire incertain, les clubs restent mobilisés, la richesse du calendrier 2022 en est la preuve et je sais que les bénévoles ainsi que l'ensemble des officiels sont motivés, je tiens à les en remercier.

D'espèce de tout cœur que pour cette nouvelle année nous pourrons pratiquer nos activités sportives quelles que soient nos disciplines, de manière sereine et apaisée.

Je vous souhaite une belle saison 2022.  
Bien sportivement

Christian GOUX

Président Ligue Motocycliste de Bourgogne Franche-Comté



# Le Comité Directeur



## LES MEMBRES DU BUREAU



### PRÉSIDENT DE LA LIGUE

Mr Christian Goux  
06 84 69 41 12  
christian.goux0386@orange.fr



### PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Mr Jean Pierre Forest  
06 84 21 20 83  
forest.jp@orange.fr



### VICE PRÉSIDENT

Mr Claude Ethalon  
06 17 46 85 02  
claude.ethalon@gmail.com



### VICE PRÉSIDENT

Mr Régis Moreau  
06 10 94 46 95  
mcnevers@wanadoo.fr



### VICE PRÉSIDENT

Mr Michel Parise  
06 07 78 73 23  
michel.parise@neuf.fr



### VICE PRÉSIDENT

Mr Alain Ramel  
06 80 30 42 12  
ramelal@wanadoo.fr



### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mr Ludovic Sauvignon  
06 77 45 04 86  
sauvignon.ludovic@bbox.fr



### TRÉSORIER

Mr Dominique Robert  
02 48 76 55 29  
dom55.robert@orange.fr

## MEMBRES HONORAIRES

*Mme Colette Lombard   Mr Hubert Ribier  
Mr Jacques Lemaitre   Mr Raoul Bertrand*

# Le Comité Directeur



**Mr Patrick Alzingre**  
06 18 26 25 47  
[patrick.alzingre@wanadoo.fr](mailto:patrick.alzingre@wanadoo.fr)



**Mr Pascal Belin**  
03 86 36 25 22  
06 61 77 61 36  
[belin.pascal058@gmail.com](mailto:belin.pascal058@gmail.com)



**Mr Arnaud Benner**  
06 41 54 66 66  
[nono.benner.21@gmail.com](mailto:nono.benner.21@gmail.com)



**Mr Jean Pierre Chagrot**  
03 81 84 21 94  
[chagrotjeanpierre@orange.fr](mailto:chagrotjeanpierre@orange.fr)



**Mr Pierre Cramponne**  
06 84 35 21 76  
[pierre.cramponne@orange.fr](mailto:pierre.cramponne@orange.fr)



**Mr Georges Ethalon**  
03 81 93 41 52  
[francoiseethalon@hotmail.fr](mailto:francoiseethalon@hotmail.fr)



**Dr Bruno Guinchard**  
06 70 75 20 13  
[brunoledoc@gmail.com](mailto:brunoledoc@gmail.com)



**Mr Jean Pierre Girardot**  
06 82 96 92 40  
[elec.jp@wanadoo.fr](mailto:elec.jp@wanadoo.fr)



**Mr Patrice Hennequin**  
06 80 13 32 42  
[phennequin@wanadoo.fr](mailto:phennequin@wanadoo.fr)



**Mr Vincent Javourez**  
06 14 41 94 64  
[motoclubcj@gmail.com](mailto:motoclubcj@gmail.com)



**Mr Luc Pellier**  
06 61 64 54 03  
[lucpellier@aol.com](mailto:lucpellier@aol.com)



**Mr Claude Masini**  
03 84 56 19 81  
[claude.masini@hotmail.com](mailto:claude.masini@hotmail.com)



**Mr Denis Quatre**  
06 14 33 49 27  
[cross89@hotmail.fr](mailto:cross89@hotmail.fr)



**Mr Alexandre Pelois**  
03 86 41 88 41  
[moto.sports.nature@orange.fr](mailto:moto.sports.nature@orange.fr)



**Mr Patrick Thévenard**  
03 80 29 72 76  
06 46 00 07 52  
[patthevenard@orange.fr](mailto:patthevenard@orange.fr)



**Mr Patrice Swiadek**  
03.85.80.05.12 / 06.75.95.57.87  
[patrice.swiadek@wanadoo.fr](mailto:patrice.swiadek@wanadoo.fr)

CLUB	Identité du correspondant	Mail correspondant
<b>Côte-d'Or</b>		
A.S LOISIRS OFF ROAD	M BOYON ROMUALD	loisirsoffroad@wanadoo.fr
ASM DIJON PRENOIS	M MORIZOT YANNICK	yannick.morizot@circuit-dijon-prenois.com
ASS MC ISSOIS		secretaire@amc-issois.com
ASS MX TELEGRAPHE	M FEUGUEUR ADRIEN	choucross@hotmail.fr
BOURGOGNE QUAD 21	M PELLETIER FRANCK	francky3421@gmail.com
ESPRIT ENDURO 21	M BLONDEL ARNAUD	ard.blondel@gmail.com
MC DE LEUGLAY	M MARECHAL EDOUARD	marchoux@hotmail.fr
MC DES GRANDS CRUS	M DANJEAN MAXIME	mdanjean.madb@gmail.com
MC DES TROIS CONTREES	M CEZARD MARC	marc.cezard0953@orange.fr
MC DU VAL DE VERGY	M HUMBLOT THOMAS	mc2v@live.fr
MC VAUXOIS	Mme COLLIN SYLVIE	eric.collin110@orange.fr
MC VENAREY LES LAUMES	M MANGONAUX NICOLAS	Nicolas.mangonaux@gmail.com
MOTO CROSS ROCHELOIS	M MARILLIER SYLVAIN	sylvain.marillier@orange.fr
MOTO VERTE JANCIGNY	M GEAY PIERRE	pierregeay.chape@gmail.com
<b>Doubs</b>		
ACTION CLUB 2000	M GERVAIS THIERRY	gervaist@wanadoo.fr
AMICALE MOTO DES FINS	M BRISEBARD RAPHAEL	ramamauro@orange.fr
AMICALE MOTO DU DOUBS	M CUNCHON GUY	guy.cunchon@orange.fr
ARCEY MC	M KOENIG ALAIN	koenig.a2@wanadoo.fr
ASSOCIATION MOTO SELONCOURT	M REBRASSIER JEAN MARIE	jeanmarie.rebrassier@gmail.com
MC VALDAHON	M JOBERT YOHANN	yohannjobert@gmail.com
MC DE BESANCON-GONSANS	M POURRON LOIC	loic.pourron@gmail.com
MC DE CHAY	M BILLEREY ROMAIN	motoclubchay@gmail.com
MC DE MONTBELIARD	M DROUOT VINCENT	vin.c08@hotmail.fr
MC DE SAINTE MARIE	M ETHALON CLAUDE	claude.ethalon@gmail.com
MC ETRABONNE	M GIRARDOT JEAN PIERRE	elec.jp@wanadoo.fr
MC MANDEURE	M JEAMBRUN THIERRY	t.jeambrun@free.fr
MC POULIGNEY LUSANS	M MESNIER MICKAEL	mickael.mesnier@gmail.com
MC VILLARS S ECOT	M PELLIER LUC	lucpellier@aol.com
MC VOUEJAUCOURT	M BONGEOT OLIVIER	motoballvoujeaucourt@laposte.net
MOTO ECOT TEAM CUENIN	M CUENIN GILBERT	team-cuenin@wanadoo.fr
TEAM EFC ENDURO MC	M VERNIER DAVID	david.vernier1@peugeot-scooters.com
TEAM ROULAGE 25	M HOUSER BENOIT	benoit.houser@yahoo.fr
TRIAL CLUB COMTOIS	M SCHMIDLIN JEAN LUC	jldlin@orange.fr
UM BAUMOISE	M LEJEUNE CHRISTOPHE	umbaumoise@orange.fr
<b>Jura</b>		
A.G.E.P.S.M.	Mme SALVI MORGANE	salvi.morgane@orange.fr
JURA MOTOR CONCEPT	M JOURDAIN MORGAN	journain.morgan@gmail.com
MC ANDELOT	Mme DI STEFANO LYSE	dislyse@gmail.com
MC CIRCUIT JURA SUD	M JAVOUREZ VINCENT	motoclubjcs@gmail.com
MC DE CURNY	M PONCET MARC	marc.poncet3@wanadoo.fr
MC DE LA CROIX DU DAN	M GAILLARD PHILIPPE	philippe.gaillard@estassur.fr
MC DES GEAIS DE PLAISIA	M CHEVASSU YVES	bad39@wanadoo.fr
MC DU RISOUX	M VALLET JEAN MARIE	jmvallet@smobytoys.fr
MC DU VAL D'AMOUR	M GIBEY ARNAUD	romaingibey@gmail.com
MC MOIRANS EN MONTAGNE	M LACROIX CHRISTOPHE	christophe.lacroix123@orange.fr
MC SELLIERES	M BIGUEUR MARTIAL	combycar@gmx.fr
MC TEAM JURA CROSS	M PAGET PIERRE GILLES	contact@pagetcolors.com
MX TEAM BERSAILLIN	M PETITPAS CYRILLE	nathalie.cyrille@gmail.com
UM DOLOISE	M RAMEL ALAIN	ramelal@wanadoo.fr
<b>Nièvre</b>		
AS TEAM HIPPOCAMTUS	Mme LARMET FRANCOISE	fanfanlaromet@gmail.com
MC DE MONT BARON	M BELIN JEREMY	jeremysandrabelin@gmail.com
MC DE NEVERS ET DE LA NIEVRE	M MOREAU REGIS	regis.moreau4@wanadoo.fr
MC DES TROIS TOURS	M ANNE THIERRY	anne.thierry0043@orange.fr
MC MX ACTIVITES	M PIOT JIMMY	mxactivites@yahoo.fr

CLUB	Identité du correspondant	Mail correspondant
MC NATURE	M FRISCHHERZ ANDRE	mcn.saintsaulge@orange.fr
MC NEUVY SUR LOIRE	M NORMAND THIERRY	thierrysaintloup@hotmail.fr
MX ACTIVITES	Mme PIOT SOLINE	mxactivites@yahoo.fr
SUD MORVAN MC	M DELAPORTE PHILIPPE	carrosserie.delaporte@wanadoo.fr
<b>Haute-Saône</b>		
CLUB TRAIL 70	M BESANCON PHILIPPE	b-p@orange.fr
MC D AUTHOISON	M LACROIX MAXIME	maxime.lacroix70@gmail.com
MC DE LA COMBE HELIENNE	M HENRY BRUNO	mclacombehelienne@gmail.com
MC DE SAINT REMY	M GREMAUD THIERRY	thierry.gremaud@orange.fr
MC DU VAL DE SAONE	M MARTIN FRANCOIS XAVIER	mcfvaldesaone@gmail.com
MC FRESNOIS	M CHARPILLETT JACKY	damien.charpillet@orange.fr
MC FROTEY LES LURE	M BOLOT MICHEL	michou.patou.bolot@gmail.com
MC HAUT SAONOIS	M GOUX CHRISTIAN	christian.goux0386@orange.fr
MC MARNAYSIEN	M ROUX ANTONIN	rouxantonin.mac@gmail.com
MC PORTUSIEN	M ROBERT ERIC	miss0917@orange.fr
RIDE FOR LIVE	M BASSAND JEAN MARIE	jmb0402@orange.fr
<b>Saône-et-Loire</b>		
ACTIVBIKE	M ROUSSEL NICOLAS	activbike@wanadoo.fr
ASSOCIATION MC DE MACON	M BAUDRAS JEAN-FRANCOIS	jean-francois.baudras@orange.fr
COLOS SPORTS	M DALBEC MATHIEU	mcb71390@yahoo.fr
DEMIGNY SPORTS MECANIQUES	M NEPOTE FRANCK	franck.nepote@orange.fr
GORET TEAM MOTORSPORT	Mme DE CAMPOS JENNIFER	jennyzzz@hotmail.fr
MC COTE CHALONNAISE	M BULFET JEAN MICHEL	m3c-buxy@hotmail.fr
MC DARDON GUEUGNON	M FOREST JEAN PIERRE	forest.jp@orange.fr
MC DES SABLES	M PAVEGLIO JACKY	jacky.paveglia@free.fr
MC ETINCELLE	M PIRAT SEBASTIEN	sebastien.pirat@gmail.com
MC HENRI IV	M JOLY DENIS	patwall-1961@orange.fr
MC SX-TREEM	M CADOT GAETAN	kdoschoolracing@gmail.com
MC TMX POWERSPORTS	M MUGNIER THIBAUT	mugnierthibaut@hotmail.fr
MOTO SPORT 71	M GUERIN THOMAS	tom.guerin42@me.com
MOTOCROSS DU VAL DE SAONE	M DARD JUDICIEL	judicael.dard@yahoo.fr
RACING MOB CREUSOTIN	M LEGER PASCAL	pascal.doddy@gmail.com
RIDE AND RACE	M JOUVE CHRISTOPHE	christophe.jouve071@gmail.com
TONIC MOTO COMBES GRONDEES	M GAUCHERAND ERIC	egdif@aol.com
<b>Yonne</b>		
27 MX	M LATREYTE LUDOVIC	ludovic.latreyte@orange.fr
AS BEINES SPORTS	M DAVID KEVIN	kev-du-89@outlook.com
CHABLIS MOTO VERTE	M RICHOUX GABIN	gabinrichoux@gmail.com
CHRONOVERT	M FREMY STEPHANE	fremyste@free.fr
LOISIRS MOTORS SENS T T	M QUATRE DENIS	cross89@hotmail.fr
MC BRIENON	M ONGARO YANNICK	mcbrienon@orange.fr
MC CHARNYCOIS	Mme GOUSSOT NATHALIE	jm.moreau89@orange.fr
MC DE MOLOSMES	M DROUHIN RAYMOND	drouhinraymond@gmail.com
MC DE TOUCY	M PARISE MICHEL	michel.parise@neuf.fr
MC DE VINNEUF	M MICHEL ANTHONE	thothone389@icloud.com
MOTO DE L EOLIENNE	M AUBERT ERIC	eric.aubert89@orange.fr
MOTO SPORTS NATURE	M PELOIS ALEXANDRE	moto.sports.nature@orange.fr
PIT BIKE SX 89	M PREVOST FABRICE	f.prevost@hotmail.fr
SPORT MOTO SECURITE	M VON-PINE VINCENT	vincent.vpy@gmail.com
SPORTING MC DE SENS	M CAMUS PATRICE	cemma89@hotmail.fr
TEAM SPEED 89	M MATKOWSKI ARNAUD	mxarnaud@aol.com
TRIAL CLUB DE LOOZE	M FOUCHEROT GILLES	gilles.foucherot@club-internet.fr
<b>Territoire de Belfort</b>		
MC DE BERMONT	M BAZIN ERIC	ebazin@cfps.fr
MX SUARCE	M RIGAL FREDERIC	fredracing166@gmail.com
UM D'ABBEVILLERS	M VILLANI PASCAL	pascal.villani@aliceadsl.fr



# COMMISSION MOTOCROSS



## PRÉSIDENT



**Mr Jean Pierre Chagrot  
03 81 84 21 94**

**[chagrotjeanpierre@orange.fr](mailto:chagrotjeanpierre@orange.fr)**

## Membres

- |                       |                       |                         |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| ■ Mr Arnaud Benner    | ■ Mr Claude Ethalon   | ■ Mme Charlotte Mercier |
| ■ Mr Fabrice Benner   | ■ Mr Arnold Forestier | ■ Mr Luc Pellié         |
| ■ Mr Jérôme Brisebard | ■ Mr Jérôme Gabette   | ■ Mr Alain Ramel        |
| ■ Mr Pierre Cramponne | ■ Mr Dominique Robert |                         |

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE

**ZONE OUEST** (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne)

**ZONE EST** (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort)

(Conformément aux Règles Techniques et de Sécurité et au Code Sportif National édité par la FFM)

(Des avenants pourront être ajoutés en cas de nécessité)

## *Art.1 - GENERALITES*

Tout participant doit présenter sa licence 2022 et un justificatif d'identité lors du contrôle administratif et sur demande de tout Officiel qualifié durant la manifestation.

### *Art. 1.1 - TITRE EN JEU*

Un Championnat de Bourgogne Franche Comté se déroulera durant l'année pour les licenciés BFC.

Un titre de "**CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE**" sera décerné aux trois premiers de chaque catégorie. Les pilotes pourront participer à toutes les épreuves et marqueront des points.

Seuls, ceux marqués dans la zone où le pilote est licencié seront retenus pour le classement avant les deux dernières épreuves. Seront conservés que les **10 meilleurs résultats d'épreuves pour les catégories, 125 et Open, que les 7 meilleurs résultats d'épreuves pour les catégories Minicross, Espoir 85 et Vétéran.**

Pour l'inscription aux deux finales, la priorité sera donnée aux meilleurs pilotes de chaque catégorie et de chaque zone, ainsi qu'aux pilotes inscrits sur les deux épreuves.

Lors des deux Finales, les points marqués bénéficieront d'un coefficient 3.

### *Art. 1.2 - CONDITIONS D'ACCES*

Chaque catégorie doit désigner un "Représentant des Pilotes" qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du Jury.

CATÉGORIES	CYLINDRÉES	LICENCES OBLIGATOIRES	AGES REQUIS MINI/MAXI
DEMO KID*	50 2T à 90cc 4T	NET, NJ1, NJ2, EPP, LJD, NPP + Guidon Bronze	6 à 9 ans

\*possible que pendant les entractes, si minimum 5 pilotes, le départ s'effectuant devant la grille. Pas de classement.

MINICROSS 65 et 85	65 2T à 125cc 4T 85 2T à 150cc 4T	NJ1 + Guidon Argent NJ2 + Guidon Or NJ3 + Guidon Or	7 ans 8-9 ans 10-11 ans
ESPOIR 85	85 2T à 150cc 4T	NJ3 + Guidon Or NJ3C NCO	11 ans 12-14 dès 15 ans
125	100 à 125cc 2T	NJ3C NCO - LUE	13-14 ans dès 15 ans
OPEN (MX 1 et MX2)	100 à 125cc 2T 175 à 250cc 4T 126 à 500cc 2T 251 à 450cc 4T	NJ3C NCO – LUE " "	13-14 ans 15 ans " "

VETERAN BRONZE	125 2T à 650cc 4T	NCO - LUE	38 ans
VETERAN ARGENT			49 ans
VETERAN OR			58 ans
FEMININE			13 ans
QUAD	125 2T à 250 4T 550 2T ou 4T maxi	NJ3C NCO - LUE	12-14 ans dès 15 ans
PITBIKE	88 à 190cc 4T moteur horizontal	NJ3C NCO NPP	12-14 ans dès 15 ans dès 7 ans

L'épreuve ne devra pas excéder 5 catégories et devra se dérouler en journée (non en nocturne).  
Un Club qui souhaiterait organiser une épreuve en nocturne ne comptera pas pour le Championnat (*sauf Championnat Pitbike → voir Règlement Pitbike*).

Les courses sur prairie ou sur des terrains non permanents ne pourront recevoir que les catégories Démo Kid, Mini cross, Espoir 85, Vétéran, Pitbike et Quad.

Les pilotes devront être :

- licenciés en Bourgogne Franche Comté (BFC)
- licenciés dans le club LN CMPN DA résidents en BFC

#### Art. 1.3 - CATEGORIE DEMO KID (6/9 ans)

Une démonstration (de 3 séances de 10mn chacune avec 1H de repos entre chaque) sera possible si 5 inscriptions minimum à l'épreuve, ouverte aux pilotes équipés d'une 50cc 2T, 50 et 90cc 4T centrifuge ainsi que 65cc débutant.

#### Art. 1.4 - CATEGORIE MINICROSS 65 ET 85 (7-11 ans)

*plaque BLEUE, n° BLANC*

Les épreuves sont communes aux deux cylindrées. Le résultat scratch de la journée permettra de réaliser un classement selon le barème en vigueur. (Article 4.1). Chaque épreuve comportera :

- une séance d'essais libres de 10mn puis un temps de repos
- une séance d'essais chronométrés de 10mn puis un temps repos
- 2 manches de 12mn + 1tour.

L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos.

#### Art. 1.5 - CATEGORIE ESPOIR 85 (11-15 ans)

*plaque BLANCHE, n° NOIR*

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et de 2 manches de 15mn + 1tour.

Les essais chronométrés détermineront l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

#### Art. 1.6 - CATEGORIE 125 (à partir de 13 ans)

*plaque NOIRE, n° BLANC*

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille

- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes A et B** en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide aux essais chronométrés rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2me pilote du 1er groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le groupe A comportera un pilote de plus que le groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches + **1 pilote repêché (le meilleur temps chrono du 23me)**.

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétérant" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

#### Art. 1.7 - CATEGORIE OPEN (MX1 et MX2) (13 ans en 125 /15 ans + 125) plaque BLANCHE, n° NOIR

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches. L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes, A et B**, en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide de l'essai chronométré rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2ème pilote du 1er groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le Groupe A comportera un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches + **1 pilote repêché (le meilleur temps chrono du 23me)**.

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétérant" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

#### Art. 1.8 - CATEGORIE OPEN NON QUALIFIE

Sont admis dans cette catégorie, les pilotes qui ne se seront pas qualifiés lors des essais chronométrés 125 et Open (15 pilotes minimum sont requis). L'épreuve se déroulera en 2 manches de 15 mn + 1tour. Il n'y aura pas de classement à l'année ni de podium journée.

#### Art. 1.9 - CATEGORIE VÉTÉRAN (BRONZE 38 ans, ARGENT 48 ans – OR 58 ans) ET FEMININE (13 ans)

Sont également admis dans cette catégorie, les pilotes 125cc 2T et "Open non Qualifié" si places disponibles.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres ou espacée) puis 2 manches de 20mn + 1tour.

L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos. Le nombre d'engagés peut dépasser parfois la capacité d'accueil d'un circuit (capacité du circuit +10%).

Ce principe n'étant valable que pour les Essais, les pilotes les moins rapides de la catégorie Argent pourront être intégrés dans la course des Open non-Qualifiés, si bien-sûr la situation le permet.

#### Art. 1.10 - CATEGORIE QUAD (13 ans en 125cc / 15 ans en 550 cc) plaque VERTE, n° BLANC

Seront admises, les machines répondant aux normes indiquées dans l'article 6 du Championnat de France Quad. Les plaques devront être de dimensions réglementaires : plaque avant 15 x 20cm, celle à l'arrière sera en plastique souple de 23 x 28cm, dimensions des chiffres : 14 cm de haut minimum. Les numéros devront être visibles de chaque côté du véhicule et celui à l'arrière devra être fixé en drapeau.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (immédiatement suivie ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour. Le nombre de pilotes est limité à 30, les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

#### Art. 1.11 – CATEGORIE PIT BIKE (12 ans) Voir le Règlement correspondant.

Un pilote pourra changer de catégorie s'il en fait la demande au moins 8 jours avant l'épreuve, auprès du Président de la Commission MX ou du Délégué et si celle-ci est accordée. Les points acquis dans l'ancienne catégorie ne seront pas transférés dans la nouvelle catégorie (mais seront conservés). Aucun changement de catégorie ne se fera le jour de la course.

Le pilote ne peut pas concourir dans plusieurs catégories le même jour. Si sa catégorie ne figure pas dans le programme, il pourra éventuellement s'engager dans une autre catégorie si places disponibles. Il devra utiliser une moto de cylindrée correspondante à la catégorie.

Tout pilote inscrit au Championnat BFC ou de zone qui souhaiterait changer de cylindrée ou de catégorie devra solliciter par écrit, l'accord du Président de la Commission MX ou du Délégué et devra attendre la confirmation avant de se présenter à la course choisie. Les points seront marqués à partir de l'épreuve précisée mais en aucun cas ne seront transférés d'un Championnat ou d'une catégorie à l'autre. La démarche sera identique pour le pilote qui souhaiterait intégrer un Championnat en cours de saison.

## ***Art. 2 - INSCRIPTION ET ENGAGEMENT***

Demande de numéro, inscription et engagement pour la totalité du Championnat ou à une épreuve se font uniquement sur le site officiel [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com). **La demande de numéro doit être suivie d'une inscription dans les 60 jours, au-delà, la demande de numéro ne sera plus valable.** Le pilote devra refaire une demande.

Si à -14 jours, avant l'épreuve, il n'y a pas assez de pilotes engagés, le Délégué aux Engagements pour le Championnat de la Zone concernée se réserve le droit d'engager, dans un premier temps les pilotes de la Zone voisine constituant notre Ligue, puis si possible les pilotes extérieurs à la Ligue. Ils seront alors engagés suivant l'ordre d'inscription et soumis aux règles établies en Bourgogne Franche-Comté. Tous ces pilotes engagés, mais ne faisant pas partie des pilotes de la zone concernée par le Championnat seront classés à l'épreuve mais ne marqueront pas de point.Toute personne organisant ou participant à une manifestation est réputée avoir pris connaissance du Code Sportif, des Règles Techniques et de Sécurité, et du présent règlement et de s'y soumettre.

### Art. 2.2 - MODALITES

<b>Jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve</b>	<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b> MINICROSS : 30€ PIT BIKE : 40€ MOTOCROSS : 40€
<b>Moins de 14 jrs avant l'épreuve</b>	<b>DROIT D'ENGAGEMENT MAJORE</b> MINICROSS : 50€ PIT BIKE : 60€ MOTOCROSS : 60€
<b>COMMENT ?</b>	Créer un profil. <b>Demander un n° de course</b> ( <i>le n° n'apparaissant plus dans la grille signifie qu'il est déjà attribué</i> ). Celui-ci sera validé ou modifié par le Président de la Commission MX ou le Délégué. <b>Les numéros de course des Championnats de France sont prioritaires.</b>
<b>DELAI</b>	Le mercredi précédent la manifestation à 23H59. <b>Passi ce délai, aucune inscription ne sera possible.</b> Un pilote ne pourra pas rouler si son nom ne figure pas sur les listes des engagés.

Délégué MX OUEST	Délégué Pit Bike	Délégué Supermotard	Délégué MX EST
Arnaud BENNER 06 41 54 66 66 nono.benner.21@gmail.com	Jérôme GABETTE 06 78 47 19 60 jerome.gabette@yahoo.fr	Charlotte MERCIER 06 15 11 44 79 liguebfc.supermotard@gmail.com	Pierre CRAMPONNE 06 84 35 21 76 pierre.cramponne@orange.fr

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via intranet.ffmoto.com et devra s'engager via engage-sports.com. Souscription via l'intranet FFM obligatoire 72 heures avant l'épreuve.

**Aucune licence "1 manifestation" ne sera délivrée le samedi ni le dimanche de l'épreuve.**

Ces pilotes ne marqueront pas de point et ne seront pas classés.

Toute inscription passée le délai de 14 jours devra être réglée uniquement par Carte Bancaire.

**Règlement par CB** : une caution automatisée de 200€ est appliquée.

Le pilote recevra une confirmation d'engagement si la procédure en ligne a bien été respectée.

**Règlement par chèque** : un chèque de caution de 200€ libellé à l'ordre de "Ligue Moto BFC" doit être adressé à la Ligue Moto BFC Est ou Ouest avant l'ouverture de la saison.

La caution par chèque ou par CB garantie la restitution du transpondeur le jour de la manifestation et garantie un bon comportement du participant, si une de ces clauses n'est pas respectée, la caution pourra être encaissée et dans ce cas, un autre chèque devra être fourni à nouveau. Sinon il sera détruit en fin d'année.

### Art. 2.3 - NUMERO DE COURSE

Il devra être demandé via engage-sport avant l'inscription et sera validé au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat et le conservera toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Une procédure de demande de numéro sera publiée sur le site de la Ligue, elle devra être respectée.

Les pilotes participant aux épreuves de Championnat de France, qui auront déjà obtenu leur n° par la FFM pourront prétendre rouler dans les Championnats régionaux avec ce même numéro. Les pilotes de la Ligue Bourgogne Franche-Comté n'auront pas à faire de demande particulière auprès d'Engage-Sport sur la grille régionale. Le président de la Commission de MotoCross se chargera de bloquer, puis d'attribuer les numéros aux pilotes concernés. Les pilotes non licenciés dans un club de la Ligue BFC et désirant obtenir un numéro pour les courses de Bourgogne Franche-Comté, devront faire une demande auprès du président de la Commission MX afin d'obtenir la validation de ce numéro. Passé la date évoquée par la procédure plus aucun pilote ne pourra prétendre être prioritaire pour l'attribution d'un numéro !

## Art. 2.4 - ENGAGEMENT

Le Délégué ou le Président de la Commission MX validera les inscriptions faites sur engage-sports.com. Le nombre des pilotes engagés, toutes licences et toutes ligues confondues, sera limité en fonction de la capacité du nombre de pilotes indiqué sur l'homologation du circuit. La date et l'heure d'inscription seront prises en compte pour l'engagement du pilote. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront retenues en tant que "**RESERVISTES**", sans promesse de place. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

Si à -14 jours, avant l'épreuve, il n'y a pas assez de pilotes engagés, le Délégué aux Engagements pour la Course de la Zone concernée se réserve le droit d'engager, dans un premier temps les pilotes de la Zone voisine constituant notre Ligue, puis les pilotes extérieurs à la Ligue. Ils seront alors engagés suivant l'ordre d'inscription et soumis aux règles établies en Bourgogne Franche-Comté. Tous ces pilotes engagés, mais ne faisant pas partie des pilotes de la zone concernée par le Championnat seront classés à l'épreuve mais ne marqueront pas de point.

## Art. 2.5 - DESISTEMENT / FORFAIT

Un pilote désireux d'engager une procédure de désistement devra impérativement :

- Se déclarer forfait sur Engage-Sport pour l'épreuve concernée. Si le désistement impacte plusieurs courses, il faut faire une demande de forfait pour chacune des épreuves.
- L'engagement sera remboursé que si le forfait est déclaré sur Engage-Sport + de 8 jours avant l'épreuve.
- A - de 8 jours l'engagement sera remboursé que si le forfait est d'origine médical, et/ou familial grave. Dans tous les cas il doit être accompagné d'un certificat médical daté d'avant l'épreuve, et/ou d'un document officiel.
- Ce certificat médical, et/ou document officiel, devra impérativement être fourni au délégué du Championnat de Zone ou au Président de la Commission MX avant le samedi précédent l'épreuve.

Le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

Les cas litigieux seront examinés par la Commission MX.

Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement. *Un pilote participant à une course alors qu'il n'aurait pas l'autorisation de son médecin roulera sous son entière responsabilité.*

## Art. 3 : DEROULEMENT

### Art. 3.1 - VERIFICATION ADMINISTRATIVE

Dès son arrivée, le pilote **devra passer personnellement** au Contrôle Administratif et présentera sa licence 2022 et un justificatif d'identité. Il retirera une fiche "contrôle technique" qui sera à compléter et se dirigera vers les Contrôleurs Techniques avec sa ou ses machine(s) et ses équipements à contrôler. Il ira ensuite retirer un transpondeur.

### Art. 3.2 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage s'effectue par transpondeurs (des supports sont vendus à 10€ pour assurer leur maintien sur les machines). Ils devront être restitués une demi-heure après la fin de la dernière course de chaque catégorie. Dans la négative, le pilote devra le retourner dans la semaine, à ses frais, par chrono-post ou colissimo au chronométreur qui était présent. En cas de non-restitution ou en cas de restitution défectueuse ou tardive, la caution de 200€ sera encaissée.

### Art. 3.3 - PARC D'ATTENTE

Le parc d'attente est **interdit au public** mais autorisé aux mécaniciens licenciés 2022.

Les places seront numérotées de 1 à 45, un espace suffisant devra être prévu afin que les pilotes puissent se ranger directement dans l'ordre d'entrée sur la ligne de départ.

Les machines devront être au parc d'attente 10 mn avant l'ordre de départ. Le pilote en retard partira sur la grille en dernière position. La notion de retard entrera en vigueur à l'instant où le Directeur de Course ou son représentant désigné permettra à la première moto de rentrer sur la grille. A cet instant, l'accès au parc d'attente sera fermé. Le pilote en retard devra attendre que le dernier pilote présent au parc d'attente ait rejoint la grille de départ.

Rappel : lorsque les pilotes arrivent au parc d'attente, l'espace situé en avant de la grille est interdit à quiconque, les pilotes uniquement pourront accéder derrière la grille et éventuellement modifier leur emplacement, sans utiliser d'outil.

Après la mise en place des pilotes catégorie Minicross, seul le mécanicien pourra venir aider le pilote à mettre le bloc fourche ou la cale et devra évacuer immédiatement au signal du Directeur de Course.

En cas de départ sur 2 lignes, les pilotes se placeront en 2me ligne que lorsque la 1ère ligne sera complètement occupée. La roue avant des machines placées en 1ère ligne ne devra pas être éloignée de la grille de plus de 50 cm (art.16 h RTS). Une poutre anti-recul devra être placée à 3m de la grille de départ.

#### Art. 3.4 - COMMUNICATION, ARRET

Les échanges entre pilotes et accompagnateurs ont uniquement lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par des Officiels de l'épreuve si la situation l'oblige).

#### Art. 3.5 – PANNEAUTAGE

Le circuit homologué peut prévoir des emplacements réservés aux panneauteurs et mécaniciens titulaires d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours et être en mesure de la présenter à la demande d'un Officiel. Entre chaque série d'essais ou de manches, le parc "panneauteur" devra être vide. La présence uniquement des panneauteurs et des mécaniciens relève de l'autodiscipline. En cas de non-respect, le Jury de l'épreuve pourra sanctionner. Toutes personnes licenciées FFM 2022 pourra panneauter. Le Club utilisera à sa convenance les moyens habituels pour le contrôle.

#### Art. 3.6 - SEANCES D'ESSAIS

A la 1ère séance d'essais libres de la 1<sup>ère</sup> épreuve de la saison, les pilotes accéderont à la piste dans l'ordre d'arrivée au pré-parc. Pour les épreuves suivantes, les pilotes entreront en piste dans l'ordre du classement provisoire.

#### Art. 3.7 - DEPART DES MANCHES

Les pilotes entreront en grille pour les deux manches suivant l'ordre établi aux essais chronométrés. Les départs se feront sur présentation des panneaux 15 puis 5 secondes. Des feux ou autres systèmes respectant ces délais sont autorisés. La grille sera abaissée entre 5 à 10 secondes suivant la présentation du panneau 5 secondes.

En cas de problème de tombé de grille, le départ sera donné au drapeau tricolore.

#### Art. 3.8 - FAUX DEPARTS

Tout faux départ sera signalé **uniquement** par le Directeur de Course, par un drapeau rouge agité.

#### Art. 3.9 - HORAIRES

Se reporter aux horaires établis par l'Organisateur (*horaires types ci-après susceptibles de modifications*).

## Art. 4 - CONTROLE TECHNIQUE, PLAQUES ET CHANGEMENT DE MACHINE

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Une fiche (ou un livret technique) sera demandée. Le casque et la dorsale seront étiquetés par les Contrôleurs si tout est conforme.

### Art. 4.1 - CONTROLE TECHNIQUE

Les pilotes doivent passer au Contrôle Technique dès leur arrivée le samedi après-midi entre 16 et 19H. Un Contrôle Technique est prévu pour les derniers arrivants le dimanche entre 6H45 et 8H00.

Toutes les machines, les casques et les équipements utilisés lors de l'épreuve devront avoir été présentés et contrôlés, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Les protections dorsale (norme EN 1621-2) et pectorale (norme EN 14021) sont obligatoires et doivent être présentées au contrôle.

Toutes réparations ou modifications intervenant dans la journée doivent obligatoirement repasser au Contrôle Technique. Tous changements des pièces contrôlées doivent être signalés sous peine de sanctions.

Après une chute nécessitant l'intervention des secours, machines et équipements devront être présentés aux Techniques pour vérifications.

Un pilote qui présenterait volontairement un matériel défectueux, dangereux non conforme s'exposera à une pénalité étudiée par le Jury de l'épreuve.

Une attention particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore qui devra être conforme au Règlement FFM suivant les règles éditées par la FIM, actuellement 112db maxi (109 pour les 85). A l'issu du contrôle, si tout est en règle, un coupon sera remis au pilote qui devra le remettre à l'Officiel Technique à l'entrée du pré-parc, à la première séance d'essais.

Le Responsable Technique ou le Directeur de Course pourra déclencher des contrôles sonores en cours et à l'issue de l'épreuve. En cas de contrôle négatif, le Jury prendra des sanctions pouvant aller jusqu'au déclassement de la manche du pilote. Si un pilote refuse de se soumettre à un contrôle sonomètre inopiné, il sera disqualifié.

Pourront être effectués lors des épreuves :

- des contrôles techniques en cas de détérioration ou de perte du silencieux, dont la machine émettra un bruit anormalement élevé pendant un essai ou une manche (ex. : pot déboîté) devra s'arrêter **impérativement et le plus rapidement possible** (1er passage) au parc mécanicien pour réparation éventuelle ou abandon. En cas de non-respect, le Directeur de Course arrêtera le pilote qui sera dirigé avec sa machine vers le Contrôle Technique
- un contrôle de cylindré : pour tout démontage effectué à la demande de la Direction de Course qui s'avère conforme, la Ligue BFC participera aux frais occasionnés, selon le barème du Championnat de France
- des contrôles anti-dopage (alcoolémie ou stupéfiants).

Le tapis environnemental homologué (160 x 100cm minimum) est obligatoire sous la moto dans le parc coureur. Il doit être constitué d'une partie absorbante (1 litre minimum) et d'une partie imperméable (épaisseur de 5 à 7 mm minimum).

Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les Organisateurs (pour en obtenir, contactez votre Président de Club,45<sup>e</sup>).

Un extincteur est vivement recommandé dans chaque stand.

## Art. 4.2 - PLAQUES ET MAILLOTS

Les motos devront être munies de 3 plaques avec le n° lisible sur chaque face. Ruban adhésif et découpe à la main sont interdits.

**Le pilote doit obligatoirement porter le même n° sur son maillot que sur ses plaques.** Si ce n'est pas le cas, il devra être **impérativement barré**. Les maillots indiquant une autre fédération que celle de la FFM ne sont pas admis.

Dimensions minimales plaque frontale : Hauteur du n° : 140 mm / Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Dimensions minimales plaque latérale : Hauteur du n° : 100 mm / Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Elles devront être aux couleurs définies dans le paragraphe Catégorie et devront être propres à chaque entrée sur la piste de façon à ce que le n° soit lisible. **Les plaques fantaisistes ne sont pas admises.**

Le pilote qui est en tête du Championnat dans sa catégorie portera la plaque rouge fournie par la Commission.

## Art. 4.3 - CHANGEMENT DE MACHINE

Le pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique et si elle reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

Le changement peut se faire que pendant la série des Essais (ou avant une manche) mais uniquement au parc mécanicien. En aucun cas pendant une manche.

## Art. 5 – CLASSEMENT

**Pour être classés, les pilotes devront avoir franchi la ligne du Drapeau à Damier et cela dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur de la manche.**

### Art. 5.1 – BAREME

Seuls les pilotes licenciés en région Bourgogne Franche Comté et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 1 marqueront des points.

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1er	25 Pts	5me	16 Pts	9me	12 Pts	13me	8 Pts	17me	4 Pts
2me	22 Pts	6me	15 Pts	10me	11 Pts	14me	7 Pts	18me	3 Pts
3me	20 Pts	7me	14 Pts	11me	10 Pts	15me	6 Pts	19me	2 Pts
4me	18 Pts	8me	13 Pts	12me	9 Pts	16me	5 Pts	20me	1 Pt

### Art. 5.2 - CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

### Art. 5.3 - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex-æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

## Art. 5.4 - CLASSEMENT POUR LE PILOTE PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MX

Le pilote engagé dans une épreuve de Championnat de France de MotoCross se déroulant le même jour ou même week-end qu'une épreuve de Championnat BFC se verra attribuer la totalité des points acquis au cours des 2 manches avec un coefficient de 2.

La grille de points en Championnat de France étant différente, le calcul se fera par équivalence avec la grille appliquée en Championnat BFC (25, 22, 20, etc.).

Pour prétendre obtenir ces points, le pilote concerné devra transmettre **dans les 72 heures**, par mail ou par courrier, les résultats obtenus au Président et au Délégué de la Commission MX. **Passé ce délai = pas d'ajout.**

## **Art. 6 – RECOMPENSE**

Le Club Organisateur récompensera sous forme de coupe ou de trophée, les 3 premiers de chaque catégorie (*plus suivant ses possibilités et à sa seule discrétion*), du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, de toutes les catégories.

Les pilotes de la catégorie "Open non qualifié" ne seront pas obligatoirement récompensés.

**La présence des pilotes qui seront récompensés est obligatoire à la remise des récompenses**, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif (en cas d'absence, elle ne sera pas remise à un tiers). Un pilote qui porterait un maillot d'une fédération autre que celle de la FFM ne sera pas admis sur le podium et n'aura pas sa récompense.

## **Art. 7 – DISCIPLINE**

### Art. 7.1 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Conformément au Règlement Général des manifestations sportives de la FFM, le Jury de l'épreuve a le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeur ou de sécurité. Les Clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent Règlement pourront être pénalisés. Toute contestation ou litige sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

### Art. 7.2 – COMPORTEMENT

Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et Officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le Jury.

Seront sanctionnés sans convocation devant le Jury, tous les faits de non-respect des règles élémentaires indispensables constatés par un Officiel désigné sur l'épreuve. Cela concerne le non-respect des drapeaux, les impolitesses, insultes et gestes déplacés, le non-respect des délimitations de piste matérialisée par des banderoles ou pas. Des sanctions pourront être appliquées et en cas de récidive sur la même manifestation, le pilote sera disqualifié de cette épreuve. Une affaire au tribunal sera enclenchée en cas de récidives sur d'autres épreuves.

Sanctions applicables non exhaustives : avertissement, pénalité de temps, déclassement, disqualification, amende financière, exclusion etc...

Si faits constatés par tous officiels désignés sur l'épreuve lors de la séance des essais :  
Essai chronométré annulé pour le pilote, il rentrera en dernière position pour les deux manches à venir.

Si faits constatés par tous Officiels désignés sur l'épreuve lors d'une manche :

Le pilote pourra être rétrogradé de 5 places ou même être disqualifié. En cas de récidive sur la même épreuve, le pilote sera déclassé de la manifestation.

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs, lors de toute activité organisée sous l'égide de la Ligue et de la Fédération, sur la piste ainsi que dans les enceintes administratives et sportives (parc-coureurs, zone panneautage etc.).

Il est interdit aux coureurs et à un de ses accompagnateurs de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais de qualification officielles et manches.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit et dans les parties réservées au public, sous peine de sanction. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bon voisinage.

Toute impolitesse, et manquement aux règles fondamentales de civilité et de savoir-vivre est totalement inadmissible. Tout geste déplacé ou mauvais comportement d'un coureur, sera passible de sanctions, ceci est également valable pour les accompagnateurs dont le pilote est responsable.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite sauf si elle est apportée par un Commissaire désigné par l'Organisateur dans le but d'assurer la sécurité. Les Commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant à un endroit sûr. Tout ajustement ou réparation doit se faire par le coureur, travaillant seul sans aide extérieure.

Lorsqu'un coureur reçoit un traitement par le personnel médical, ses accompagnateurs ne sont pas autorisés à interférer ou entraver leur travail. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par le Jury.

#### Art. 7.3 - SANCTIONS ET DISQUALIFICATIONS QUI POURRONT ETRE APPLIQUEES

Dans le cas des infractions suivantes (constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible), la notification d'une décision sera différente :

- Non-respect du drapeau jaune agité ou du drapeau médical
- Entrer dans le parc mécanique à une vitesse excessive
- Echouer à un contrôle sonore après les essais/la manche

Sanction : perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective

- sur la piste : couper le circuit, s'arrêter pour consulter des tiers
- sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique)
- sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité
- sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motocycle, ravitailler
- entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective

- coureur arrivant tardivement dans le parc d'attente
- entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance
- avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
- avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche
- coureur ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente ne réussissant pas à réparer leur motocycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des Officiels
- coureur ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente
- coureur ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été rabaisée
- coureur revenant tard du tour de reconnaissance au parc d'attente après que le départ ait été donné

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le coureur sera notifié oralement
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du coureur concerné ainsi que la pénalité imposée.

## Art. 8 – RECLAMATION

Le Jury peut être saisi par le biais d'une réclamation transmise par le Directeur de Course et également par le biais d'un rapport d'Officiel. Elle doit être formulée par écrit accompagnée d'une caution de 75€, **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique. S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2<sup>T</sup>, ou 150€ pour un moteur 4<sup>T</sup>. Les personnes intéressées (plaintif et la personne mise en cause) et éventuellement des témoins seront convoqués et auditionnés. La caution sera remboursée si le bien-fondé a été reconnu, dans le cas contraire, elle sera adressée à la FFM. Après avoir délibéré, le Jury pourra soumettre l'affaire à l'instance disciplinaire compétente. Dérivation : dans le cas où le plaintif serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

## Art. 9 - SELECTION REGIONALE

La sélection sera établie par les Membres de la Commission de MotoCross. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par mail et/ou par téléphone dès que possible. Ils devront confirmer leur participation auprès du Président ou au Délégué de la Commission MX dans les plus brefs délais.

Des pilotes seront "présélectionnés" en nombre supérieur par rapport aux besoins. Puis une sélection finale aura lieu : 3 pilotes Open, 3 pilotes 125, 3 pilotes 85 seront retenus. Le classement provisoire des Championnats BFC Est et Ouest n'ouvre pas automatiquement droit à la sélection.

### Art. 9.1 - INDEMNITE SPECIFIQUE

Les pilotes participants seront défrayés sur le barème fiscal associatif en vigueur, du lieu de résidence au lieu de l'épreuve, sur présentation des factures des frais engagés (péage autoroutier).

## Art. 10 - CLAUSES PARTICULIERES

### Art. 10.1 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

Respecter le cahier des charges qui devra être complété et mis à disposition des Membres de la Commission MX et des Officiels présents le jour de l'épreuve. En cas de non-respect des consignes indiquées, une minoration de l'aide de la Ligue sera appliquée.

Prendre en charge les frais d'hébergement des Officiels (Chronométreurs, Techniques, Directeur de Course...) qui sont dans l'obligation de venir la veille.

### Art. 10.2 - ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés en totalité.

## Art. 11 - LES OFFICIELS

Les Officiels désignés sur l'épreuve doivent avoir un comportement exemplaire et sobre.

Le Président ou le Délégué de la Commission de MotoCross (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président et/ou Membre du Jury. Son rôle est de :

- |   |  |
|---|--|
| - Conseiller les organisateurs              | - Vérifier l'établissement des Classements |
| - Contrôler le bon déroulement de l'épreuve | - Veiller à l'application du Règlement     |

## ANNEXE : PLAN JOURNÉE TYPE

**A modifier selon les catégories choisies par le Club et le nombre de pilotes engagés**  
**Le club pouvant choisir entre un programme avec des essais libres et des essais groupés ou avec des essais séparés.**

**Contrôle Technique le samedi à partir de 15H jusqu'à 19H et le dimanche de 6H45 à 8H00.**  
**Les pilotes arrivant le samedi sont priés de passer dès leur arrivée sur le parc,**  
**un maximum de pilotes doit passer la veille afin d'éviter la surcharge de travail du dimanche matin**

8H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO VETERAN	10 mn + 15 mn
8H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO ESPOIR 85	10 mn + 15 mn
9H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125	10 mn + 15 mn
9H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125	10 mn + 15 mn
10H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN	10 mn + 15 mn
10H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN	10 mn + 15 mn
11H00	ESSAIS LIBRES MINICROSS	10 mn
11H15	1ERE MANCHE VETERAN	20 mn + 1 Tour
11H45	1ERE MANCHE ESPOIR 85	15 mn + 1 Tour
12H10	ESSAI CHRONO MINICROSS	10 mn

### PAUSE DEJEUNER

13H30	1ERE MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
13H55	1ERE MANCHE 125	20 mn + 1 Tour
14H25	1ERE MANCHE MINICROSS	12 mn + 1 Tour
14H45	1ERE MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

### PAUSE DE 10 MINUTES

15H20	2ME MANCHE VETERAN	20 mn + 1 Tour
15H50	2ME MANCHE ESPOIR 85	15 mn + 1 Tour
16H10	2ME MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
16H35	2ME MANCHE MINICROSS	12 mn + 1 Tour

### PAUSE DE 10 MINUTES

17H00	2ME MANCHE 125	20 mn + 1 Tour
17H30	2ME MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

### 18H25 PODIUM RECOMPENSES

Le Club Organisateur devra limiter le nombre de catégorie afin que la journée puisse se passer dans de bonnes conditions. A lui de sélectionner les catégories les mieux adaptées à son circuit.

# COMMISSION VITESSE



## PRÉSIDENT

**Mr Patrick Alzingre**

**06 18 26 25 47**

**[patrick.alzingre@wanadoo.fr](mailto:patrick.alzingre@wanadoo.fr)**

## Membres

- |                        |                         |                       |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| ■ Mr Pascal Belin      | ■ Mr Jean Pierre Fallot | ■ Mr Philippe Mercier |
| ■ Mr Ludovic Bernard   | ■ Mr Thomas Guérin      | ■ Mme Colette Rognon  |
| ■ Mr Philippe Besançon | ■ Mr Bernard Henriet    | ■ Mr Patrice Swiadek  |
| ■ Mr Guy Cunchon       | ■ Mr Pascal Léger       |                       |

# REGLEMENT VITESSE 2022

## *Art. 1 – DEFINITION*

Championnat Bourgogne Franche-Comté (BFC) de la montagne dans les catégories suivantes :

Catégorie idem Championnat de France de la Montagne 2022

**MOTO 25 POWER / 300 / OPEN / SUPERSPORT / SUPERBIKE / SIDE CAR / QUADS**

## *Art. 2 – CONCURRENT*

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

## *Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE*

Les machines autorisées à disputer le championnat BFC de la montagne devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : **Règlement FFM 2022**

## *Art. 4 – EPREUVES*

La liste des épreuves comptant pour le championnat BFC de la montagne 2022 (voir ART 5)

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2022).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront solutionnés sur place à l'initiative des délégués de la Ligue.

## *Art. 5 – FORMULE*

Le Championnat de BFC de la montagne 2022 se disputera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier de la Ligue. (Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC : [www.lmbfc.com](http://www.lmbfc.com), dans : Disciplines – Vitesse).

## *Art. 6 – PARCOURS*

**Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.**

## *Art. 7 - ENGAGEMENT EN COURSES*

Les demandes d'engagement seront adressées conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve.

Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

## *Art. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté*

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est gratuit mais obligatoire. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

**Philippe BESANCON - 3 avenue du Breuil – 70 000 Vaivre et Montoille ou par mail à : b-p@orange.fr**

## *Art. 9 – CLASSEMENTS*

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

## *Art. 10 – RECOMPENSES*

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Une coupe aux 3 premiers dans chaque catégorie (2 par équipe side-car). La présence des pilotes est obligatoire. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

## *Art. 11- OFFICIELS*

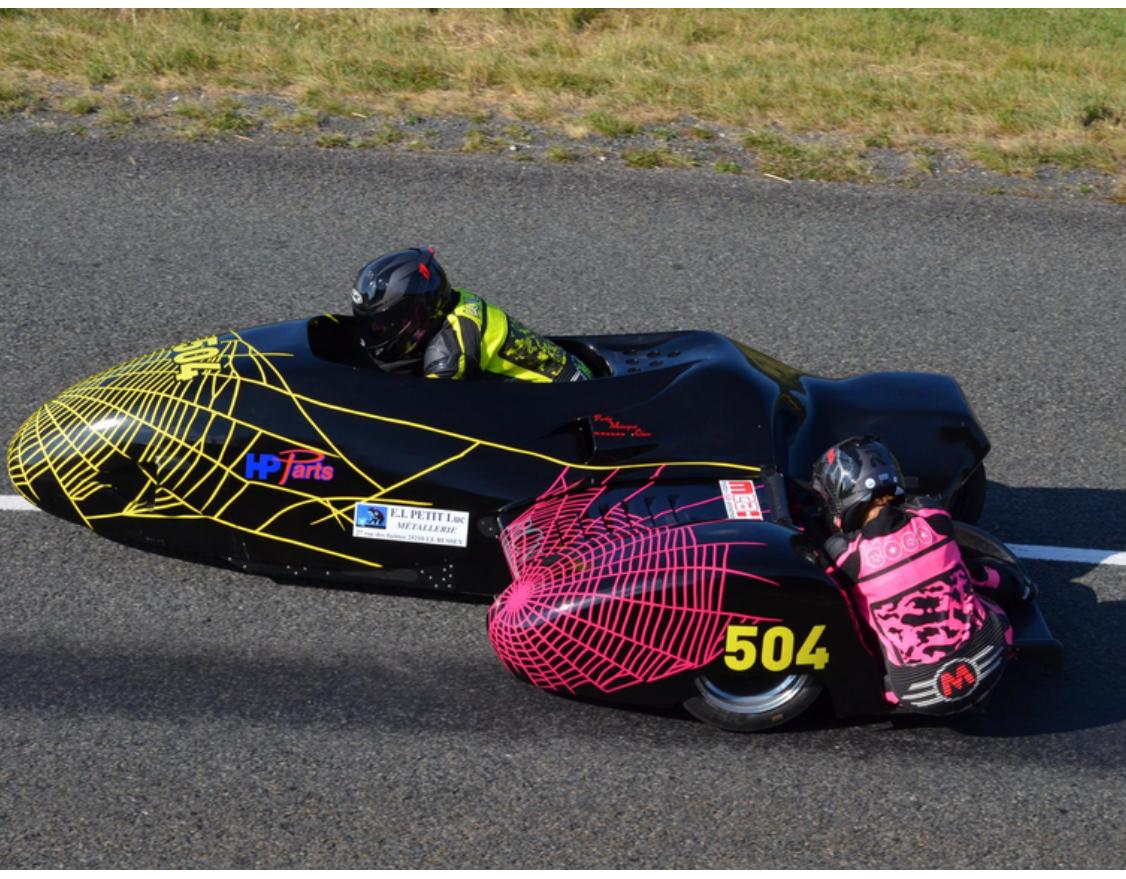
La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

## *Art. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT*

Les pilotes participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

## *Art. 13*

**La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC : [www.lmbfc.com](http://www.lmbfc.com), dans : Disciplines – Vitesse).**





LIGUE  
MOTOCYCLISTE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



**FFM**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

# MINI OBJECTIF GRAND PRIX

# DAP

# BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# CHAMPIONNAT VITESSE DE LIGUE



MiniGP 115 / 160  
CAT. -15CV  
CAT. -25CV



29 MAI

[39]

MOIRANS



5 JUIN  
[71]

ST MARCEL



19 JUIN  
[71]  
LE CREUSOT

31 JUILLET  
[25]

SEPTFONTAINES

## REGLEMENT VITESSE MINI OGP BFC 2022

### *Art. 1 – DEFINITION*

Championnat de Ligue MINI OGP dans les catégories suivantes : Mini OGP 115 et Mini OGP 160.

Catégories idem Championnat de France. Pour les catégories 3 et 4, elles remplacent les catégories 4 et 5.

### *Art. 2 – CONCURRENT*

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

Pour les catégories 3 et 4 : l'âge est de 14 ans révolu à la date de la manifestation

### *Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE*

Les machines autorisées à disputer le **Championnat Ligue MINI OGP** devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : **Règlement FFM 2022**

### *Art. 4 – EPREUVES*

Listes des épreuves comptant pour le **Championnat Ligue MINI OGP** (voir ART. 6).

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2022).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

### *Art. 5 – MACHINES*

Pour les catégories 3 et 4 : les machines de type « Supermotard » ne sont pas admises

### *Art. 6 – CALENDRIER*

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la **Commission Vitesse BFC**

Pour 2022 les courses seront :

29 mai 2022 : Moirans

5 juin 2022 : Saint Marcel

19 juin 2022 : Le Creusot

31 juillet 2022 : Septfontaines

(Voir le Calendrier sur le site de la Ligue BFC – infos – Commission de Vitesse).

### *Art. 7 – PARCOURS*

**Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.**

### *Art. 8 - ENGAGEMENT EN COURSES*

Les demandes d'engagement se feront sur engage-sports.com conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve.

Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

Les engagements seront validés 10 jours avant l'épreuve par le représentant de la Commission de Vitesse

## *Art. 9 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté*

L'engagement au Championnat de Bourgogne Franche-Comté se fait automatiquement.

Seuls les pilotes ayant leurs licences en Ligue sont inscrits.

### **INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 31 MARS 2022**

## *Art. 10 – CLASSEMENTS*

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

## *Art. 11 – RECOMPENSES*

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Seuls les pilotes de la Ligue inscrits seront récompensés. Lors de l'Assemblée Générale un Trophée ou une récompense sera donné aux 3 premiers de chaque catégorie. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission Vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompenses. La présence des pilotes est obligatoire.

## *Art. 12- OFFICIELS*

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

## *Art. 13 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT*

Les pilotes participants aux courses du **Championnat de Ligue MINI OGP BFC** s'engagent à suivre le présent règlement.

## *Art. 14*

**Pour plus de renseignements se rapporter au règlement Championnat de Ligue Mini OGP 2022. (6 pages) au sein de la commission de Vitesse de la Ligue**

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce Règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'Information sur le site de la Ligue BFC- Commission Vitesse).



### **VOS DEUX CONCESSIONS BMW MOTORRAD EN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

**BMW MOTORRAD SAVY BESANCON**  
ZAC de Valentin, Rue Ariane II,  
25000 Besançon

**03 81 47 37 57**

**contactbesancon@groupesavy.fr**

---

**BMW MOTORRAD SAVY DIJON**  
18 Rue Antoine Becquerel,  
21300 Chenôve

**03 80 54 07 07**

**contactdijon@groupesavy.fr**

# REGLEMENT ENDURANCE 25 POWER BFC 2022

## *ART. 1 - DEFINITION*

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : idem Championnat de France 25 POWER 2022.

## *ART. 2 - CONCURRENT*

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

## *ART. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE*

Les machines autorisées à disputer ce Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route :

**Les machines de type Supermotard ne sont pas admises sur ce Championnat.**

## Règlement FFM 2022

## *ART. 4 - EPREUVE*

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 POWER 2022, (Art. 6). La Commission de Vitesse BFC se réserve le droit de modifier la présente liste (sous réserve d'inscription 2022).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

## *ART. 5 - FORMULE*

Le Championnat Endurance BFC 25 POWER 2022 se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

## *ART. 6 - CALENDRIER*

Se reporter au calendrier fédéral 2022.

## *ART. 7- ENGAGEMENT EN COURSE*

Les demandes d'engagements se feront sur engage-sports.com conformément au Règlement FFM et au Règlement Particulier de l'épreuve. Chaque TEAM ou coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles il désire participer. Il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible sur chaque épreuve.

## *ART. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT BFC 2022*

L'engagement au Championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit. Les demandes seront à retourner au plus-tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour les TEAMS à :

Pascal BELIN, 7 place Pierre Tachon – 58640 Varennes-Vauzelles.

Mail : [belin.pascal058@gmail.com](mailto:belin.pascal058@gmail.com)

Pour prétendre à être classé, le Responsable du Team ou un des pilotes doit inscrire obligatoirement le Team à la Ligue.

## *ART. 9 - CLASSEMENT*

Pour être classé, les Teams doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au Calendrier du dit Championnat, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

#### *ART. 10 - RECOMPENSE*

Les Teams Champions de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés lors de l'Assemblée Générale.

**La présence des 3 pilotes du Team est obligatoire. Seul les pilotes de Ligue seront récompensés.** Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

#### *ART. 11 - OFFICIEL*

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

#### *ART. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT*

Les Teams participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

#### *ART. 13*

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC -Commission Vitesse).



**108 avenue Roland Carraz - Chenôve 21300 tel: 03 80 51 36 42**

**WWW.BRIGITTE-MOTO.COM**



# COMMISSION ENDURO/ENDURANCE TT



## PRÉSIDENT

Mr. Denis Quatre  
06 14 33 49 27  
[cross89@hotmail.fr](mailto:cross89@hotmail.fr)

## Membres :

- Mr David Cagnat
- Mr Patrice Hennequin
- Mr Julio Lopes
- Mr Clement Locatelli
- Mr Olivier Martinet
- Mr Anthony Pagnier
- Mr Benjamin Simonot
- Mr Greffier Nicolas

## REGLEMENT ENDURANCE TT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

2022

### PREAMBULE

La ligue de Bourgogne Franche-Comté organise en 2022 un championnat d'endurance tout terrain par équipage et un championnat d'endurance tout-terrain solo. Une épreuve d'enduro top ouverte uniquement aux pilotes solos sera comptabilisée dans ce championnat.

Tout concurrent participant à l'un de ces championnats devra connaître le règlement du championnat auquel il participe, le respecter sans réserve, tout comme les règles techniques et de sécurité de la F.F.M. Un Délégué de la Commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

**Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux règles techniques et de sécurité et au présent règlement.**

### Art. 1 - PILOTES ADMISSIBLES

Sont invités à y participer les **PILOTES LICENCIES** en **BOURGOGNE FRANCHE-COMTE** **UNIQUEMENT** (sauf les pilotes du CPMN qui devront être domiciliés en Bourgogne Franche-Comté) titulaires d'une licence Nationale Compétition (**NCO**).

### Art. 2 - CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au championnat de Bourgogne Franche-Comté compteront pour le Championnat de Ligue. Une course annulée ne sera pas remplacée.

### Art. 3 - TITRES ET RECOMPENSES

4-a - Des titres de champions de Ligue de Bourgogne Franche-Comté seront décernés aux vainqueurs des classements scratch Equipage et Solo.

4-b – Les deuxièmes et troisièmes équipes et les deuxièmes et troisièmes pilotes solos seront aussi récompensés.

La présence des pilotes à la remise des prix des courses est obligatoire, elle récompensera les bénévoles ayant œuvrés sur les courses. Les pilotes absents à cette remise de prix se verront refuser leur récompense.

### Art. 4 - CATEGORIE

**Le port du dossard (fourni par l'organisateur), dans le cas d'un relais est obligatoire.**

Le relais pourra aussi se faire par transmission du transpondeur selon le règlement de l'épreuve.

- **Chaque pilote ne pourra faire un relais de plus de deux heures consécutives sans un repos d'une demi-heure minimum.**

- Tout changement de pilote ou de moto devra s'effectuer au stand de ravitaillement. - En cas de panne, le pilote devra ramener le dossard et/ou le transpondeur au stand de ravitaillement, sans aucune aide extérieure.

## Art. 5 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Deux pilotes et une ou deux motos, pour les courses de 5 heures ou 6 heures. Tout cas particulier de course supérieure à 6 heures consécutives sera soumis préalablement à la commission d'endurance. Un pilote seul ne peut pas participer à l'épreuve de 5 ou 6 heures. Les épreuves pour les solos seront de 3 heures maximums. Se référer au règlement du club organisateur.

Le classement de l'épreuve se fera :

Au nombre total de tours effectués dans l'ordre d'arrivée.

La course est considérée comme achevée une fois le temps de course écoulé.

L'ABAISSEMENT DU DRAPEAU A DAMIERS SEFFECTUERA SUR LE PASSAGE DE L'EQUIPAGE DE TETE SE

PRESENTANT APRES L'ECOULEMENT DU TEMPS PREVU. Dès ces instants, tous les équipages disposent de vingt minutes pour franchir la ligne d'arrivée ; à défaut de remplir cette condition, le dernier tour commencé ne sera pas compté.

NOTA : La ligne d'arrivée sera franchie avec la moto. Le pointage sera situé avant les stands de ravitaillement.

Départ : selon le règlement organisateur.

Le ravitaillement en carburant se fera obligatoirement au stand et moteur arrêté (sous peine de pénalisation).

**Chaque équipage doit posséder impérativement un extincteur à son stand.** Toute source pouvant procurer des étincelles (cigarettes, barbecue etc.) sera bannie des stands.

## Art. 6 - CLASSEMENTS (*disponible sur le site de la ligue*)

Chaque pilote solo ou duo de Bourgogne Franche-Comté inscrit au Championnat se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous, en fonction de son groupe et de la place obtenue à chaque épreuve :

**20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.**

En cas d'ex-aequo au classement final du championnat il sera tenu compte du nombre de place de 1<sup>er</sup>, 2<sup>é</sup>, 3<sup>e</sup> etc. Aucun résultat ne sera validé et aucun point attribué pour le championnat pour les équipages suivants :

- Licence INTER + licence NCO
- Licence NCO + licence 1 épreuve
- Licence NCO BFC + licence NCO hors ligue BFC

Après chaque épreuve, le jury validera les résultats suivant la procédure de l'ART 2.2.6.19 du code sportif FFM.

Toute réclamation sera prise en compte si celle-ci est présentée conformément aux articles 2.3.1.2 et 2.3.1.3 du code sportif FFM.

Seul le classement officiel de l'épreuve fera foi pour l'attribution des points au championnat.

Pour le classement final toutes les épreuves seront prises en compte (avec un minimum de 3 épreuves).

## Art. 7 - ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement aux épreuves est fixé par chaque club organisateur (Ce coût est fonction des secours, du chronométrage ainsi que des coûts liés à l'utilisation de certaines propriétés).

La clôture des engagements se fait en règle générale dans les 15 jours précédant l'épreuve. Les clubs organisateurs retournent aux pilotes une confirmation d'engagement par courrier ou par mail, indiquant le N° de course, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve, à la condition expresse que ceux-ci aient réglé le montant de l'engagement à l'inscription.

**Le montant de l'inscription pourra être augmenté de pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve (voir règlement particulier de l'épreuve).**



LIGUE  
MOTOCYCLISTE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi précédent l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi. **ATTENTION :** L'organisateur est souverain dans sa décision.

ENDURO  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

FFM  
Fédération Française de Motocyclisme

## *Art. 8 - ACCUEIL ADMINISTRATIF*

Voir le règlement du Championnat de France d'Enduro 2022.

**Attention : Au contrôle administratif et à l'affichage des résultats, Le pilote doit vérifier l'exactitude des renseignements le concernant. C'est sa responsabilité.**

## *Art.9 - MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES*

Se reporter au règlement technique du Championnat de France de moto-cross 2022 ;

Par ailleurs le pilote devra obligatoirement présenter son équipement au contrôle technique et notamment son casque, sa dorsale aux normes en vigueur (voir FFM 2022) et dont le port est obligatoire.

Dans tous les cas, les contrôles techniques seront fermés dès le départ du 1er concurrent.

## *Art. 10 - OFFICIELS Art. 11 - ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES*

En accord avec les Règles techniques et de sécurité de l'Enduro et l'arrêté préfectoral.

Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du championnat de France d'Enduro (Voir annuaire FFM). Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs avant, pendant et après la course.

## *Art. 12 - REGLES ENVIRONNEMENTALES*

Se reporter aux règles environnementales du Championnat de France d'Enduro.

## *Art.13 - COUPE DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT-TERRAIN*

La coupe de France d'endurance le 18 septembre à Guidel (56) - En cas de concurrence de date entre la coupe de France d'endurance et une épreuve du championnat Bourgogne Franche-Comté les pilotes sélectionnés (ou faisant parti d'un duo) pour représenter la ligue marquent 20 points en championnat de ligue.

# REGLEMENT ENDURO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2022

## PREAMBULE

La Ligue Motocycliste Régionale de Bourgogne Franche-Comté organise pour 2022 un Championnat de Ligue d'Enduro.

- Un championnat « TRADITIONNEL » pour les pilotes licenciés possédant une moto homologuée pour la circulation sur route ouverte.
- Un trophée « ENDURO KID » pour les pilotes licenciés âgés de 6 à 17 ans avec une moto non homologuée.

Tout concurrent participant à l'un de ces championnats devra connaître le règlement du championnat auquel il participe, le respecter sans réserve, tout comme les règles techniques et de sécurité de la F.F.M. Un Délégué de la Commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

**Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux règles techniques et de sécurité et au présent règlement.**

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours. Chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

## Art. 1 – ENDURO KID

## Art. 2 – CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au championnat de Bourgogne Franche-Comté compteront pour le Championnat de Ligue.

Une course annulée ne sera pas remplacée.

## Art. 3 - TITRES ET RECOMPENSES

4-a - Des titres de champions de Ligue de Bourgogne Franche-Comté seront décernés aux vainqueurs des classements scratch Ligue 1, Ligue 2, 50cc, Féminine et Vétérans.

4-b - La présence des pilotes à la remise des prix des courses est obligatoire, elle récompensera les bénévoles ayant œuvrés sur la course. Les pilotes absents à cette remise de prix se verront refuser leur récompense.

## Art. 4 – CATEGORIE

Le Championnat de ligue d'Enduro est ouvert aux licenciés NCO inscrits dans un club de la ligue Bourgogne Franche Comté.

### Ligue 1

Comprendra les pilotes ayant marqué des points dans les Championnats de Ligue 1 (3 tours) de Bourgogne Franche-Comté en **2019** (pas de championnat 2020).

Un pilote ayant marqué au moins un point en championnat de valeur nationale l'année précédente sera automatiquement classé en ligue 1.

Tout pilote de ligue 1 courant occasionnellement en ligue 2 ne marquera pas les points cette épreuve et restera classé en ligue 1.

Un pilote ligue 2 montant en ligue 1 en cours de saison ne figurera pas au classement ligue 2.

**Tout pilote ayant plus de 37 ans pourra s'inscrire soit en Ligue 1 soit en Vétérans sans aucune condition de points en ligue 1.**

### Ligue 2

La catégorie Ligue 2 (2 tours) comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO âgés de moins de 37 ans au 01 janvier ainsi que les 50cc et les féminines. Possibilité de classements séparés : 50cc ou féminines.

**Peuvent descendre en ligue 2, les pilotes n'ayant eu aucun point au scratch « ligue 1 » durant l'année précédente (2019).**

#### Vétérans

Pourra s'inscrire dans ce groupe tout pilote titulaire d'une licence NCO, âgé de 37 ans minimum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, sans aucune condition de points marqués au classement L1 l'année précédente. Les vétérans feront 2 Tours avec les temps des Ligue 2, sauf décision du jury.

#### 50cc et féminine

Pourra participer au championnat 50cc, tout pilote âgé de moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du championnat. (Nombre de tours à la discréction du club organisateur)

Une récompense spécifique pour les féminines, sans distinction de catégorie, sera décernée aux participantes de l'un des championnats.

### *Art. 5 – CLASSES*

#### **Classe unique en Ligue 1, 2 et Vétérans**

### *Art. 6 - CLASSEMENTS (disponible sur le site de la ligue)*

Chaque pilote de Bourgogne Franche-Comté inscrit au Championnat se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous, en fonction de son groupe et de la place obtenue à chaque épreuve :

**20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.**

**Après chaque épreuve, le jury validera les résultats suivant la procédure de l'ART 2.2.6.19 du code sportif FFM.**

**Toute réclamation sera prise en compte si celle-ci est présentée conformément aux articles 2.3.1.2 et 2.3.1.3 du code sportif FFM.**

**Seul le classement officiel de l'épreuve fera foi pour l'attribution des points au championnat.**

**Pour le classement final toutes les épreuves seront prises en compte (avec un minimum de 3 épreuves).**

Pour les classements de la course de CHAUMONT : les pilotes restent dans leur catégorie de classement (L1, L2, Vétérans ...).

Pour les pilotes non classés avant la course de CHAUMONT ; seuls les pilotes classés L1 en 2019 seront acceptés en L1, les autres seront classés L2.

Un pilote disputant une épreuve de Championnat de France, d'Europe ou du Monde d'ENDURO, le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue pourra, sur demande à la Ligue, dans les deux jours suivant l'épreuve, comptabiliser des points au championnat de Bourgogne Franche-Comté en application du barème suivant :

*En marge de l'épreuve, établissement d'un scratch régional.*

*Les points distribués équivaudront au barème du championnat de BFC majorés de :*

- *2 points pour une épreuve EUROPE et MONDE*
- *1 point pour une épreuve FRANCE.*

*Pour les pilotes Elite et Juniors roulant sur 3 tours, seuls les 2 meilleurs tours seront pris en compte et comptabilisés avec les autres pilotes 2 tours. Un pilote qui participera à une épreuve ne comptant pas pour le championnat de France, d'Europe ou du Monde ne pourra prétendre à une équivalence de points.*

### *Art. 7 – ENGAGEMENT*

Le montant de l'engagement aux épreuves est fixé par chaque club organisateur (Ce coût est fonction des secours, du chronométrage lui-même fonction du nombre de spéciales ainsi que des coûts liés à l'utilisation de certaines propriétés).

La clôture des engagements se fait en règle générale dans les 15 jours précédant l'épreuve. Les clubs organisateurs retournent aux pilotes une confirmation d'engagement par courrier ou par mail, indiquant le N° de course, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve, à la condition expresse que ceux-ci aient réglé le montant de l'engagement à l'inscription.

Le montant de l'inscription pourra être augmenté pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve (voir règlement particulier de l'épreuve).

Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi précédent l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

**ATTENTION : L'organisateur est souverain dans sa décision.**

## ***Art. 8 - ACCUEIL ADMINISTRATIF***

Voir le règlement du Championnat de France d'Enduro 2022.

**Attention : Au contrôle administratif et à l'affichage des résultats, Le pilote doit vérifier l'exactitude des renseignements le concernant. C'est sa responsabilité.**

## ***Art. 9 - MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES***

Se reporter au règlement technique du Championnat de France d'Enduro 2022 ;

Par ailleurs le pilote devra obligatoirement présenter son équipement au contrôle technique et notamment son casque, sa dorsale aux normes en vigueur (voir FFM 2022) et dont le port est obligatoire.

Dans tous les cas, les contrôles techniques seront fermés dès le départ du 1er concurrent.

## ***Art. 10 – COULEURS DES PLAQUES***

LIGUE 1 : Fond Jaune / Numéros Noirs

50cc : Fond Noir / Numéros blancs

LIGUE 2 et Vétérans : Fond Vert / Numéros

Féminine : Fond Mauve / Numéro /Blanc

Blancs

LIGUE 3 : Fond Noir / Numéros Blancs

Hauteur des chiffres : 70 mm minimum bien découpés et très lisibles.

(Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée).

## ***Art. 11 – PARCOURS***

Chaque organisateur devra prévoir 2 CH au minimum et devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolées » (2 recommandées) par tour. Si exceptionnellement, des spéciales en « ligne » sont tracées, elles ne pourront être chronométrées au premier tour qu'avec l'accord du Directeur de Course en fonction de leurs dangersités.

Pour certaines catégories, le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté (les commissaires de piste sélectionnant les pilotes à l'aide des couleurs des fonds de plaque).

Des contrôles horaires pourront être « sans assistance ».

Signalisation du parcours (voir règlement Championnat de France 2022).

Fléchage :

- Un seul jour de course (bleu ou rouge).
- Deux jours de course dans des sens différents pour chaque jour : 1<sup>er</sup> jour = bleu / 2<sup>e</sup> jour = rouge.

## ***Art. 12 – CHRONOMETRAGE***

A chaque contrôle horaire, une pendule à l'heure officielle de la course placée au drapeau jaune devra être installée.

Un dispositif de pointage lui-même calé à l'heure officielle de la course permettra d'inscrire pour chaque pilote l'heure de passage.

Rappel :

L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante.

### **Art.13 – OFFICIELS**

- 1 Directeur de course Enduro (1<sup>er</sup> degré minimum),
- 2 Commissaires sportifs Enduro 1<sup>er</sup> degré,
- 1 Commissaire technique régional,
- 1 Responsable Classement/ Chronométrage Chronométreur,
- 1 Commissaire sportif à chaque épreuve spéciale,
- x Commissaires de piste.

Une réunion de jury devra avoir lieu avant le départ et une avant la publication des résultats officiels afin de valider le règlement particulier et les résultats de l'épreuve et éventuellement traiter les réclamations suivant le Code Sportif de la FFM.

### **Art.14 – SECURITE – COUVERTURE MEDICALE**

En accord avec les Règles techniques et de sécurité de l'Enduro et l'arrêté préfectoral.

### **Art.15 – ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES**

Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du championnat de France d'Enduro (Voir annuaire FFM).

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs avant, pendant et après la course.

### **Art.16 – REGLES ENVIRONNEMENTALES**

Se reporter aux règles environnementales du Championnat de France d'Enduro.

### **Art.17 – COUPE DE France ENDURO**

En cas de concurrence de date entre la coupe de France d'enduro et une épreuve du championnat Bourgogne Franche-Comté les pilotes sélectionnés (ou faisant parti d'un duo dans le cas d'une épreuve d'endurance) pour représenter la ligue marquent 20 points en championnat de ligue.

**podium70@orange.fr**

**pdium70**  
[www.podium70.net](http://www.podium70.net)

**06 85 34 57 46**

**TROPHÉES  
Personnalisés  
Signalétiques**

**Banderoles**

**Gobelets réutilisables**

**Visitez notre site !**

# COMMISSION TRIAL

## PRÉSIDENT



**Mr George Ethalon**

03 81 93 41 52

[francoiseethalon@hotmail.fr](mailto:francoiseethalon@hotmail.fr)

## Membres

- Mr Gerard Felice
- Mr Patrick Lepeule
- Mr Jean-Luc Schmidlin



Date	Club Organisateur	D é p t	Lieu	Contact	Type de Championnat		
					LIQUE	France	AUTRE
25-mars	Demigny Sports Mécaniques	71	Chalon sur Saône	Mr NEPOTE Franck : 06.30.79.37.19			Indoor
1er mai	UM Nemourienne	77	Nemours	Mr BARDY Serge : 06.30.81.12.53 serge.bardy@free.fr	X		
12-juin	MC du Risoux	39	Saint Pierre	Mr VALLET Jean-Marie : jmvallet@wanadoo.fr	X	TV2	
19-juin	Trial Club Ban de la Roche	67	Bellefosse	Mr HOLFERT Dominique : 06.45.84.44.41 dominique.holfert@gmail.com	X		
17-juil	Trial Club Comtois	25	Chouzelot	Mr SCHMIDLIN Jean-Luc : 03.84.80.14.99 jldschmidlin@orange.fr	X		
18-sept	Stanislas Moto Club	54	Nancy - Maxeville	Mr DEMANGE Michel : 06.18.44.99.64 demange.michel@hotmail.fr	X		
25-sept	MC la Bressaude	88	La Bresse	Mr ANTOINE Damien : 03.29.25.20.84/06.15.59.81.37 damienantoine2@bbox.fr	X		

### Championnat de France Trial des Régions - 2 octobre à ST CHERON (91)

09-oct	MV des Hautes Vosges	88	Basse sur le Rupt	Mr CUNAT Jérôme : 06.76.29.26.96 cunat.jerome@orange.fr	X		
--------	----------------------	----	-------------------	--	---	--	--

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE TRIAL 2022

## Art.1 - GENERALITES

Les épreuves du Championnat Bourgogne Franche-Comté sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d'un club FFM. Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Bourgogne Franche-Comté pourront prétendre au classement général du Championnat Bourgogne Franche-Comté.

## Art.2 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté se déroulera dans les catégories suivantes :

**Sénior 1 – Open – Sénior 2**

**Sénior 3+ – Sénior 3 – Sénior 4+ – Sénior 4**

**Sénior 3 MAT – Sénior 4+ MAT – Sénior 4 MAT**

*Nota : les licenciés MAT2 (motos anciennes trial) ne donnent pas accès au classement scratch*

## Art.3 - LICENCES

Types de licences FFM pour le Trial :

**NCO** : Nationale Compétition dès 15 ans

**MAT** : Motos Anciennes Tout Terrain dès 15 ans

**NTR** : Nationale Compétition dès 15 ans

**NJ3C** : Nationale Compétition Jeunes 12/14 ans

**Les licences "une manifestation"** (hors championnat et en fonction des organisateurs).

## Art.4 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté 2022 se déroulera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier moins deux.

4-1 : Les deux plus mauvais résultats seront retirés pour le classement final.

4-2 : Tous les pilotes seront classés par catégorie.

4-3 : Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Les trois premiers pilotes du Championnat de Bourgogne Franche-Comté de chaque catégorie seront récompensés à l'occasion de l'Assemblée Générale ou d'une cérémonie prévue par la commission et ils seront personnellement avertis de la date et du lieu.

## Art.5 - LES POINTS

L'attribution des points pour le classement correspond au barème suivant :

1<sup>er</sup> 20 pts – 2<sup>e</sup> 17 pts – 3<sup>e</sup> 15 pts – 4<sup>e</sup> 13 pts – 5<sup>e</sup> 11 pts – 6<sup>e</sup> 10 pts – 7<sup>e</sup> 9 pts – 8<sup>e</sup> 8 pts – 9<sup>e</sup> 7 pts – 10<sup>e</sup> 6 pts – 11<sup>e</sup> 5 pts – 12<sup>e</sup> 4 pts – 13<sup>e</sup> 3 pts – 14<sup>e</sup> 2 pts – 15<sup>e</sup> 1 pts

## Art.6 -

Les pilotes ex-æquo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves où ils auront marqué des points, ensuite par la meilleure place dans la dernière manche du Championnat.

## Art.7 -

La catégorie choisie lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la Commission après demande écrite du pilote au Président). Cette demande devra être faite avant la course suivante.

## Art.8 -

Le tracé des zones pour les pilotes inscrits dans les catégories Open – Sénior 3+ et Sénior 4+, doit être établi de la façon suivante : Panache des zones des 3 catégories suivant le désir de l'organisateur.

### **Art.8 bis**

Si l'organisation le prévoit, tous les pilotes de chaque catégorie devront franchir la zone d'obstacles en 1 minute 30 maximum, sous peine d'échec. La catégorie S4 = 2 tours. Les autres catégories = 3 tours

### **Art.9**

Les pilotes participant le même jour à une épreuve du Championnat de France, d'Europe ou du Monde, devront fournir un justificatif de leur résultat (sous huitaine) au Président et au Délégué, afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

- du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> : 20 points
- du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> : 15 points
- du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> : 10 points
- du 16<sup>e</sup> au dernier : 5 points

### **Art.10 - RÉCLAMATIONS**

Elles devront être formulées au Directeur de Course, au plus tard, une demi-heure après l'affichage des résultats avec le versement d'une somme de **75€**. Cette somme sera remboursée si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

### **Art.11**

Les prix des engagements sont fixés à **30€** et à **15€** pour les pilotes de moins de 16 ans dans l'année en cours. Ils seront gratuits pour les suiveurs qui devront être obligatoirement licenciés.

Les engagements devront parvenir à l'organisateur au plus tard la veille de l'épreuve, accompagnés des droits d'engagements (possibilité de s'engager par mail). Tout engagement incomplet sera majoré de **5€**

Tout engagement pris sur place sera majoré de **10€**

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif, munis de leur permis ou CASM et de leur assurance (*pour les circuits ouverts à la circulation*).

Un bulletin d'engagement type (*format Excel par exemple*) sera mis à la disposition et téléchargeable sur le site de la Ligue.

### **Art.11 bis**

Temps de course : départs à partir de **9 heures**

L'arrivée du dernier pilote doit être maxi : **17 heures** pour les trials organisés avec **l'horaire d'hiver** et **17h30** pour les épreuves organisées avec **l'horaire d'été**.

### **Art.12**

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un Officiel ou un Commissaire sera sanctionné.

### **Art.12 bis**

La présence des 3 premiers pilotes de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix pour chacune des épreuves. En cas d'absence, le pilote ne pourra prétendre à marquer des points au Championnat pour cette épreuve. La remise des prix doit avoir lieu au maximum 1 heure après l'arrivée du dernier pilote.

### **Art.13 - Coupe des Régions**

Les pilotes désirant participer à cette compétition devront en faire la demande auprès du Président avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **Couleur des flèches :**

Senior 1	Bleu	Senior 3	Jaune
Open	Bleu ou vert	Senior 4 +	Noire ou Jaune
Senior 2	Vert	Senior 4	Noire
Senior 3+	Vert ou jaune		

Afin de protéger le sol lors des interventions mécaniques, chaque concurrent doit stationner sa moto sur un tapis environnemental.

Pour tout manquement au présent règlement se reporter au règlement particulier de chaque épreuve.

# LES COMITÉS

## ENVIRONNEMENT & NATURE



### RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT

Mr Patrice Hennequin  
06 80 13 32 42  
[phennequin@wanadoo.fr](mailto:phennequin@wanadoo.fr)

## TECHNIQUE



### PRÉSIDENT

Mr Patrick Thévenard  
03 80 29 73 76 - 06 26 36 91 65  
[pathevenard@orange.fr](mailto:pathevenard@orange.fr)

#### Membres du Comité

- Mr Fabrice Chollet
- Mr Pierre Cramponne
- Mr Georges Ethalon
- Mr Julio Lopes
- Mr Régis Moreau

## TRDA



### PRÉSIDENT

Mr Claude MASINI  
03 84 56 19 81  
[claude.masini@hotmail.fr](mailto:claude.masini@hotmail.fr)

#### Membres du Comité

- Mr Arnaud Benner
- Mr Fabrice Chollet
- Mr Michel Parise
- Mr Ludovic Sauvignon
- Mme Colette Rognon
- Mr Patrick Thévenard

## ÉDUCATIF & DÉCOUVERTE



### PRÉSIDENT

Mr Alexandre Pelois  
03 86 41 88 41  
[imbfc.comite-educatif@orange.fr](mailto:imbfc.comite-educatif@orange.fr)

#### Membres du Comité

- Mr Ludovic Bernard
- Mr Bernard Bolis
- Mr Thierry Boyer
- Mr Thibaut Mugnier
- Mr Florent Ramel



# COMITÉS



## CHRONOMÉTRAGE & OFFICIELS



### PRÉSIDENT

Mr Pierre Cramponne  
06 84 35 21 76  
pierrecramponne@orange.fr

### Membres du Comité

- Mr Jacques Beke
- Mme Kathy Couffi
- Mr Michel Marillier
- Mr Patrice Mougin
- Mr Patrick Thévenard

## COMISSAIRE DE PISTE

### *La fonction de Commissaire de piste*

Le commissaire de piste assure une surveillance constante des pilotes en tous points du circuit. Cette mission peut aussi être assurée par un officiel ayant la qualification de directeur de course ou commissaire sportif.

Pour la partie de la piste ou du parcours qui les concerne, ils ont en charge le contrôle du respect de la réglementation sportive, la sécurité des pilotes et éventuellement du public, la protection immédiate des blessés, le dégagement de la piste.

Ils sont sous l'autorité et à la disposition du Directeur de Course.

## DIRECTEUR DE COURSE ET COMMISSAIRE SPORTIF

### *La fonction de Directeur de Course*

Le directeur de course est investi de tous les pouvoirs concernant le déroulement sportif d'une compétition. Il n'est pas responsable de l'environnement ni de l'organisation générale de la manifestation. Son autorité s'étend à la piste ou au parcours ainsi qu'aux zones et parcs ayant un caractère sportif. Il peut être aidé dans sa tâche par éventuellement un directeur de course adjoint qualifié.

### *La fonction de Commissaire Sportif*

Le commissaire sportif n'a, lors d'une compétition, aucune tâche exécutive. Il siège en jury composé d'un président et d'au moins deux membres et a pour rôle de s'assurer que les règles techniques et les règlements types sont respectés.

### *Devenir Directeur de Course ou Commissaire Sportif*

Il existe trois niveaux de qualification : 1<sup>er</sup> / 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degré. <https://benevoles.ffmoto.org/directeur-de-course---commissaire-sportif>



## CHRONOMETREUR

Le chronométreur assure la prise de temps et les classements des participants lors d'une compétition.

## COMMISSAIRE TECHNIQUE

### *La fonction de Commissaire Technique*

Le commissaire technique doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la discipline et au règlement particulier.

### *Devenir Commissaire Technique*

Il existe trois niveaux de qualifications : 1<sup>er</sup> / 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degré.

<https://benevoles.ffmoto.org/commissaire-technique>

## *Etre licencié OFFICIEL FFM.*

Sur une épreuve ou un entraînement, toutes personnes occupant un poste d'officiel doivent être titulaires d'une licence OFF, ou d'une autre licence accompagnée du carton de qualification. Pour obtenir la qualification d'Officiel, il suffit de passer un séminaire des Officiels. Pour cela, il faut s'inscrire à une session via l'intranet depuis l'espace de l'adhérent.

- S'inscrire
- Faire connaître ses prévisions de participation et les honorer. En cas d'empêchement par rapport aux prévisions, aviser les secrétariats de Ligue dès que possible; si le laisser passer et l'invitation ont déjà été reçu, les retourner au club organisateur. Aucune invitation ne sera envoyée en cas d'inscription tardive du commissaire.
- Etre présent au minimum sur 5 épreuves dont certaines peuvent être souhaitées par la ligue et d'un niveau de notoriété différent.

### **S'engager en, participer à:**

- Respecter les règles du groupe et règlements FFM dans le meilleur esprit sportif (rester impartial, être courtois)
- Officier bénévolement,
- Se présenter à l'heure prévue auprès du responsable du groupe: signature de la Fiche de présence, N° de Licence, Club ...
- Respecter les consignes de la direction de course.
- Remonter au directeur de course les accidents, incidents, tricheries etc... constatés
- Faire part au responsable du groupe, des remarques ou suggestions à porter sur le rapport de la journée.

## *Manifestations*

### **Le secrétariat:**

- Environ 1 mois avant la manifestation, communiquer au président du Club, la liste des commissaires prévus. Le nombre de commissaires pouvant être supérieur au inférieur au nombre souhaité par l'organisateur



**Président ou responsable de Club:**

- Le plus tôt possible, la norme se situant avant le 31 décembre, adresser aux secrétariats de la ligue une demande par écrit (sauf prise en compte lors de la réunion de calendrier) en précisant le nombre de commissaires souhaités.
- Vérifier sur le calendrier des manifestations que la demande a bien été enregistrée.
- 15 jours avant l'épreuve:  
Prendre contact avec Monsieur Pierre CRAMPONNE afin de faire le point sur le nombre de commissaires prévus et présents.
- Si vous n'avez pas le nombre de commissaires demandés, il est possible de prendre une licence commissaire "stagiaire" à la FFM (20€). Sachant que ces bénévoles sur la piste seront assurés en cas d'accident. Il est souhaitable qu'il soit accompagné ou proche d'un commissaire expérimenté.
- Adresser, par courrier individuel, le laisser passer, l'horaire de la manifestation avec une invitation pour une personne laissée au choix de l'intéressé.
- Le jour de l'épreuve prévoir une réception correcte sans oublier boissons et repas, fournir les jeux de drapeaux nécessaires et réglementaires.
- Il est souhaitable que le président nomme un responsable du club licencié chargé d'accueillir les commissaires.
- Prévoir un briefing succin avant le début de la manifestation des commissaires (5 à 7 minutes).

**Responsable de la journée:**

- Contrôle les présences et en informe le Directeur de Course.
- Prévoit un lieu ou accès prioritaire aux buvettes pour la prise des repas des commissaires.
- Tamponne ou signe la feuille de présence du commissaire à la fin de la journée.



## Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (C.A.S.M)

Le CASM permet à toute personne de plus de 12 ans et ne possédant pas le permis de conduire, de pratiquer en circuit fermé le sport motocycliste en championnat officiel, trophées nationaux, compétitions de masse, épreuves de loisir dans les disciplines suivantes : Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Moto-ball, Courses sur Pistes.

Le CASM est obligatoire pour toute **licence compétition annuelle**.

Un minimum d'apprentissage du sport motocycliste et de connaissance de la réglementation sportive sont de nature à permettre une diminution des accidents.

Les dates des sessions sont publiées sur le site de la Ligue: [www.lmbfc.com](http://www.lmbfc.com) rubrique "Qualifications".

Tarif national 50€.

L'inscription aux sessions se fait via l'intranet fédéral depuis l'espace du licencié et sera validée à réception du règlement auprès du secrétariat de la Ligue (Pontigny zone Ouest / Dole zone Est).

Nota :

Les personnes titulaires d'un guidon d'or et de 2 ans de licences peuvent obtenir le CASM par équivalence sur demande auprès de la Ligue. Tarif national 20€.

### Sont exonérés de la partie pratique, les titulaires :

- D'un Guidon d'Or
- D'un Permis A
- D'un Permis B accompagné d'une équivalence permettant la conduite d'un deux roues motorisé de 125cc (formation de 7H)

Clubs, Educateurs, Ecoles de pilotage et la Ligue sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

### Le CASM est un examen en deux parties :

#### **1. FORMATION THÉORIQUE :**

Composée des chapitres suivants :

- |                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| - La sécurité                | - La Sécurité Routière               |
| - La réglementation sportive | - Les obligations et recommandations |
| - L'environnement            |                                      |

#### **2. FORMATION PRATIQUE : MAÎTRISE DU VÉHICULE**

Elle porte sur :

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - le démarrage de la moto            | - la conduite en tours de circuit comportant des obstacles et autres difficultés d'une enceinte sportive. |
| - la conduite en slalom              |   |
| - la montée et descente des vitesses |   |
| - l'accélération et le freinage      |   |

L'examen pratique débute par une vérification technique de la moto (pas de quad admis) et de l'équipement du pilote (casque homologué, lunette, gants, pantalon de cuir ou combinaison et botte de cuir).

A partir de 16 ans, la réussite au CASM vous permet d'obtenir une qualification OCP <sup>1er degré</sup> à partir de 16 ans (Officiel Commissaire de Piste), pour cela, il suffit de cocher la case. Sans ces précieux Bénévoles, les compétitions ne pourraient avoir lieu.

Toute correspondance doit parvenir à la Ligue et non à la FFM  
 Pour toute information, contactez votre club, puis votre Ligue

## **LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

### **SIÈGE :**

9 AV. ARISTIDE BRIAND - 39100 DOLE  
 03 84 79 59 93 / @ lmbfc.est@lmbfc.com / lmbfc.est@outlook.fr



Marilene

### **SECRÉTARIAT OUEST :**

22 RUE PAUL DESJARDINS - 89230 PONTIGNY  
 03 86 52 88 62 / @ secretariat.lmb@orange.fr



Sandrine

## **Les Comités Départementaux**

### **21- CÔTE D'OR**

Mr. Patrick THEVENARD / 06 46 00 07 52  
 @ : thevpat59@gmail.com

### **25- DOUBS**

Mr. Patrick ALZINGRE / 06 18 26 25 47  
 @ : patrick.alzingre@wanadoo.fr

### **39- JURA**

Mr. Alain RAMEL / 06 80 30 42 12  
 @ : ramelal@wanadoo.fr

### **58- NIEVRE**

Mr. Bernard HENRIET / 06 18 68 10 48  
 @ bernard.henriet86@sfr.fr

### **70- HAUTE SAONE**

Mr. Pascal ROY / 03 84 76 87 27  
 @ : p.roy-calou@orange.fr

### **71- SAÔNE-ET-LOIRE**

Mr. Thomas GUERRIN / 06 13 01 47 57  
 @ : president.cmd71@gmail.com

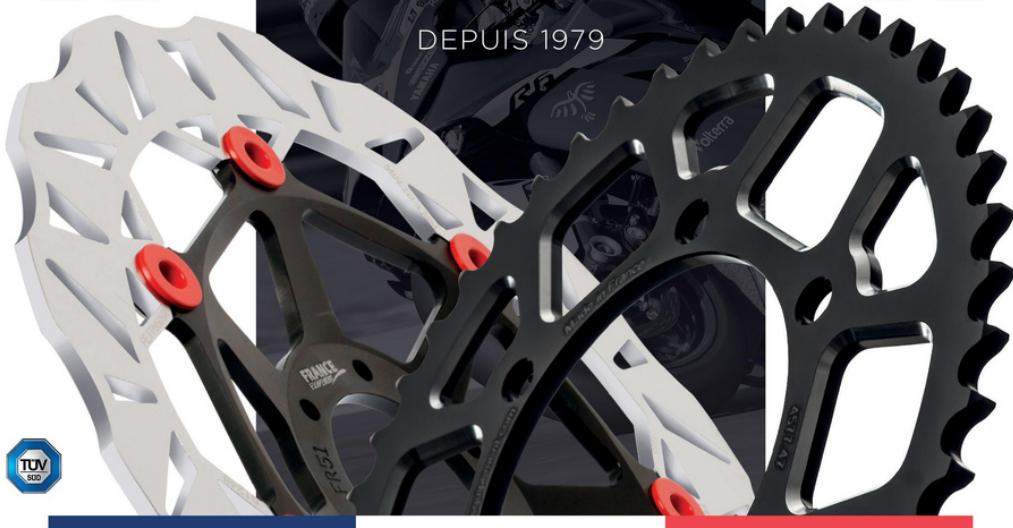
### **89- YONNE**

Mr. Patrice HENNEQUIN / 06 69 40 80 00  
 @ : phennequin@wanadoo.fr

**90- TERRITOIRE DE BELFORT : Comité à créer**

BY **FRANCE EQUIPEMENT**

DEPUIS 1979



**PRODUCTION  
100% FRANÇAISE**



**CONÇU POUR LA COMPÉTITION  
IDÉAL EN TOUTE CONDITION**

**+20 ANS  
D'EXPÉRIENCE**

Depuis 1998, nous avons acquis un savoir-faire garantissant à nos disques une qualité constante et un freinage en toute sécurité.

**FABRIQUÉ À  
NEVERS**

La conception et la fabrication sont réalisées dans nos ateliers, offrant à nos disques et couronnes un gage de qualité supérieur.

**PERFORMANCE  
OPTIMISÉE**

Une découpe précise au laser permet d'optimiser l'allégement de nos couronnes. Tous nos produits sont taillés dans la masse.

**RÉSISTANCE &  
LONGEVITÉ**

Une technologie de pointe dans le choix des matériaux et la production assure performance, résistance et durabilité à nos disques et nos couronnes.



**MULTIPLES TITRES MONDIAUX**

Depuis 30 ans, nos disques de freins et nos couronnes équipent les machines du GMT94.

**GARDEZ LE CONTACT :**  
[@franceequipement](http://franceequipement)



[www.franceequipement.com](http://www.franceequipement.com)

L'indispensable pour routières | sportives | tout-terrain | scooters  
tél. : 03 86 71 83 71 | [contact@franceequipement.com](mailto:contact@franceequipement.com)



**FRANCE  
ÉQUIPEMENT**